



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Sophie PANTEL

Députée de la Lozère

Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suppression des Centre Communaux d'Action Sociale, une menace pour la solidarité de proximité

Paris, le 11 juin 2025 – À l'occasion de l'examen par le Sénat de la proposition de loi visant à renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation, nous exprimons notre vive inquiétude face l'optique qui saurait laisser au préfet le pouvoir d'exempter certaines communes de l'obligation de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), même lorsqu'elles dépassent le seuil légal de 1 500 habitants.

Avec mon groupe, nous avons dénoncé avec force cette disposition qui menace directement l'universalité de l'accès à l'action sociale et risque d'instaurer des inégalités territoriales profondes, contraires aux principes de solidarité et d'égalité qui fondent notre République.

Les CCAS sont des piliers essentiels de notre protection sociale locale. Ils assurent une mission de première ligne et sont l'outil de proximité face aux situations de précarité, d'isolement ou de fragilité sociale.

Alors que notre pays fait face à des défis majeurs : vieillissement démographique, précarité croissante notamment des jeunes actifs ; affaiblir les CCAS, c'est affaiblir notre capacité collective à faire front.